2	
Ξ	
-	
3	
ч	
3	į
ă	
7	
7	
S	į
8	
×	
美	
2	
9	
14	
R	
555	į
7	
4	

MINISTERE DES FINANCES DIRECTION GENERALE DES IMPOTS DIRECTION RECETTE DES IMPOTS Code de la recette:	ATTESTATION DE LA TAXE DE DOMICILIATION BANCAIRE SUR UNE OPERATION D'IMPORTATION (Article 2 de la loi de finances complémentaire pour 2005) J. O N° 52 du 26/07/2005	
Statut juridique :		
Numéro d'Identification Fiscale :		
Numéro d'immatriculation au registre de Commerce :		
Code d'activité :		
Numéro d'Identification Fiscale du gérant :		
Indication(s) et position(s) tarifaire(s) des produits importés :		
Valeur en devises et en dinars en lettres et er Numéro de la facture ou autre document comm	n chiffres à titre indicatif :	
	Code de l'agence :	
Bénéficiaire étranger :		
Adresse du bénéficiaire étranger : Visa du Receveur des Impôts	Signature du représentant légal	
Quittance de paiement:	Fait à, le	
Numéro :		
Mode de paiement :		
Exemplaire n° 1 : Déposé par l'importateur et conservé par le receveur	•	

Accusé de réception :

Le Receveur

Reçue le